



Adoption pour une petite fille

Par **ciuccetta**, le **06/11/2014** à **11:07**

bonjour, je suis mariée avec un enfant d'un premier mariage, mon nouvel époux n'ayant pas d'enfant. Par la suite mon mari a émis le désir de céder après sa mort sa maison achetée à son nom, à ma petite fille, ma question est : peut-il reconnaître ma petite fille, ou doit-il plutôt reconnaître mon fils, peut-on reconnaître ses petits (beaux) enfants?? ou faut-il passer par ses (beaux enfants)?? merci de bien vouloir me répondre